



Objet : Programme de formation pour les personnes utilisant des animaux à des fins expérimentales ou d'enseignement – rongeurs	Numéro : ETH-20a
Portée : Ceci est une directive du Comité universitaire de protection des animaux (CUPA) à l'intention de la Directions des services vétérinaires (DSV), des personnes utilisant des animaux et du personnel des animaleries de l'Université Laval (campus et centres de recherche affiliés).	
Approuvée par : CUPA	Date : 28 février 2014
Modifiée par : DSV	Date : 10 janvier 2023
Révisée par : CUPA	Date : 29 juin 2023
But : Décrire le programme de formation obligatoire pour les personnes appelées à utiliser des rongeurs.	Version 4

Généralités

- Toutes les personnes utilisant des animaux doivent avoir les connaissances théoriques et les habiletés pratiques nécessaires pour accomplir leurs tâches en faisant preuve de compétence.
- Les programmes de formation doivent couvrir les connaissances nécessaires à la contention et à la manipulation sécuritaires des animaux.
- Cette procédure normalisée de fonctionnement (PNF) s'applique pour toute personne appelée à œuvrer dans une animalerie (ou dans des locaux hors animalerie) où des animaux sont manipulés à des fins de recherche ou d'enseignement (ex. membres du corps professoral ou de la communauté étudiante, membres du personnel ou d'une équipe de recherche, personnes externes, etc.).
- Le programme de formation doit être conçu en fonction des besoins des personnes qui utilisent les animaux, mais aussi de la règle des Trois R (réduction, remplacement et raffinement).
- Il est impératif de valider les techniques qui seront effectuées dans le cadre du protocole et de faire appel à un membre du personnel technique expérimenté lors de techniques spécialisées (ex. prises de sang, injections intraveineuses, gavage, etc.).
- Afin d'obtenir le droit d'utiliser des animaux, chaque personne appelée à effectuer des manipulations dans le cadre de la recherche ou de sa formation doit posséder :
 - une connaissance des principes pour une science expérimentale éthique;

- une appréciation des normes liées au domaine d'intérêt (animaux de laboratoire, animaux de la faune, animaux de la ferme, etc.);
- les connaissances, les habiletés et les compétences nécessaires pour toutes les procédures à effectuer.

Tiré des *Lignes directrices du CCPA sur : la formation du personnel qui travaille avec des animaux en science*, 2015.

- Les formations pratiques doivent être effectuées le plus près possible du moment où le protocole expérimental sera débuté afin de ne pas perdre les habiletés techniques acquises.
- Il est important de lire les PNF pertinentes après chaque formation pratique complétée et de s'y référer en tout temps.
- Toute personne impliquée dans un protocole utilisant des animaux à des fins d'enseignement et de recherche doit suivre les formations obligatoires en place selon le centre affilié (ex. SIMDUT, SST en laboratoire, biosécurité, etc.).
- Selon la nature du travail effectué, des formations additionnelles pourraient être demandées (ex. risques radioactifs, lasers, transport, etc.).

Procédures

Toute personne impliquée dans un protocole utilisant des rongeurs à des fins d'enseignement et de recherche doit suivre dans l'ordre le programme de formation suivant :

1- Formations théoriques (disponibles sur le [site de la DSV](#))

- Faire la lecture du module *Théorie – Animaux de laboratoire* et compléter l'évaluation en ligne.
- Si la personne est appelée à manipuler les animaux, faire la formation théorique *Protection respiratoire* et compléter l'évaluation en ligne.
- Si la personne est appelée à faire de la gestion de colonie de souris, faire la formation théorique *Gestion de colonie souris – Personnel de soin* ou *Gestion de colonie souris – Équipe de recherche*.
- Si la personne est appelée à travailler dans un secteur niveau de confinement 2 rongeurs, faire la formation théorique *NC2 – rongeurs* et compléter l'évaluation en ligne.
- Si la personne est appelée à travailler dans un secteur niveau de confinement 3 rongeurs, faire la *Formation théorique en NC3 et notions de biosûreté* et la formation théorique *Manuel NC3 et procédures opérationnelles normalisées (PON'S)*.

Note : Les formations théoriques NC3 sont disponibles uniquement auprès de l'Agent de la sécurité biologique de l'Université Laval et du responsable du laboratoire NC3 (*Lab Manager*).

2- Formation pratique

La formation pratique de base est disponible en tout temps pour les espèces suivantes : rats et souris. Les formations pour les autres espèces de rongeurs peuvent être offertes sur demande. La formation pratique pour la protection respiratoire, soit le test d'ajustement du respirateur (*Fit Test*), est incluse à cette formation. Si le test d'ajustement du respirateur doit être fait avant la formation pratique de base, voir avec les responsables du service santé de son établissement.

Formation pratique de base – rongeurs

- Compléter le formulaire de demande de formation selon l'emplacement de votre formation. Voir tableau 1 : Emplacement des formations pratiques et tableau 2 : Inscription aux formations en fonction de l'emplacement. Pour connaître les préalables requis pour suivre cette formation, consulter le tableau 3 : Préalables requis en fonction de la formation pratique.
- Visionner la portion théorique de la formation pratique intitulée *Introduction au rat et à la souris*. Un lien ainsi qu'un mot de passe sont remis lors de l'inscription à la formation. Compléter également l'évaluation en ligne.
- Durant la formation pratique de base, en plus du test d'ajustement du respirateur, sont vues les manipulations de base, les contentions de base, les injections intrapéritonéales, les injections sous-cutanées, l'anesthésie aux gaz volatils et aux injectables, ainsi que les méthodes d'euthanasies de base, selon les besoins.

Techniques spécialisées – rongeurs

- Les formations pratiques pour toutes les techniques spécialisées (ex. gavage, prélèvements sanguins, injections intraveineuses, etc.) doivent être suivies à la DSV. **La formation par les membres d'une équipe de recherche est interdite.**
- Les formations pour les techniques spécialisées sont données sur demande. Pour s'y inscrire, il faut remplir le formulaire de demande de formation et l'envoyer à la DSV formation. Pour connaître les préalables requis pour suivre cette formation, consulter le tableau 3 : Préalables requis en fonction de la formation pratique.

Chirurgie aseptique – rongeurs

- Compléter le formulaire de demande de formation et l'envoyer à l'équipe de formation de la DSV. Les dates de formation sont toutes disponibles dans la [section évènements](#) du site web de la DSV. Pour connaître les préalables requis pour suivre cette formation, consulter le tableau 3 : Préalables requis en fonction de la formation pratique.
- Visionner la portion théorique de la formation pratique intitulée *Introduction à la chirurgie aseptique - rongeurs*. Un lien ainsi qu'un mot de passe est remis lors de l'inscription à la formation. Compléter également l'évaluation en ligne.
- Cette formation est obligatoire afin d'apprendre les principes de base notamment les soins aux animaux pendant les périodes préopératoires, opératoires et post-

opératoires ainsi que les notions d’asepsie, d’incision, de manipulation des tissus et de fermeture de plaies.

- Cette formation n’est pas une formation portant sur une chirurgie spécialisée (ex. chirurgie stéréotaxique, pose de canules, etc.).

Niveaux de confinement 2 ou 3 (NC2 ou NC3) – rongeurs

- Pour les formations NC2 et NC3 rongeurs, acheminer une demande de formation par courriel, à la personne désignée pour ces formations dans votre centre.

Voir tableau 1 : Emplacement des formations pratiques et tableau 2 : Inscription aux formations en fonction de l'emplacement. Pour connaître les préalables requis pour suivre cette formation, consulter le tableau 3 : Préalables requis en fonction de la formation pratique.

Tableau 1 : Emplacement des formations pratiques

Formation	Emplacement(s)
Base – souris	CHUL pour les membres du CRCHU de Québec CRIUCPQ pour ses membres DSV pour les membres du campus UL et du CERVO
Base – rat	DSV pour tous les membres du campus UL et ses centres affiliés
Base – autres espèces	À déterminer avec l’équipe de la DSV formation en fonction des besoins
Techniques spécialisées – rat et souris	DSV pour tous les membres du campus UL et ses centres affiliés
Formation chirurgie aseptique – rongeurs	DSV pour tous les membres du campus UL et ses centres affiliés
NC2 rongeurs – formation pratique	Offerte dans tous les centres pour leurs membres
NC3 rongeurs – formation pratique	CRCHU de Québec, site CHUL

Tableau 2 : Inscription aux formations en fonction de l'emplacement

Emplacement des formations	Inscription
CRCHU de Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Voir les détails sur le site du CRCHU de Québec
CRIUCPQ	<ul style="list-style-type: none"> • Directement dans l'intranet du CRIUCPQ
DSV	<ul style="list-style-type: none"> • Formations de base et chirurgie aseptique : consulter les dates disponibles dans la section évènements du site de la DSV et acheminer par courriel un formulaire de demande dûment rempli à formation@vrr.ulaval.ca • Autres formations : acheminer par courriel un formulaire de demande à formation@vrr.ulaval.ca en précisant vos besoins. Une date vous sera proposée par l'équipe de formation de la DSV
CERVO	<ul style="list-style-type: none"> • Formation pratique NC2 rongeurs : se référer au responsable de l'animalerie

Tableau 3 : Préalables requis en fonction de la formation pratique

Formation pratique	Préalables
Visite d'animalerie	<ul style="list-style-type: none"> • Théorie Animaux de laboratoire • Théorie Protection respiratoire
Base – rat et souris	<ul style="list-style-type: none"> • Théorie Animaux de laboratoire • Théorie Protection respiratoire • Introduction au rat et à la souris (lien acheminé après l'inscription)
Base – hamster	<ul style="list-style-type: none"> • Théorie Animaux de laboratoire • Théorie Protection respiratoire • Introduction au hamster (lien acheminé après l'inscription)
Base – autres espèces rongeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Théorie Animaux de laboratoire • Théorie Protection respiratoire
Chirurgie aseptique – rongeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Théorie Animaux de laboratoire • Théorie Protection respiratoire et test d'ajustement • Formation de base, selon l'espèce utilisée • Introduction à la chirurgie aseptique – rongeurs (lien acheminé après l'inscription)
Techniques spécialisées – rongeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Théorie Animaux de laboratoire • Théorie Protection respiratoire • Formation de base, selon l'espèce utilisée
NC2 rongeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Théorie Animaux de laboratoire • Théorie Protection respiratoire • Biosécurité en laboratoire

Formation pratique	Préalables
	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de base, selon l'espèce utilisée • NC2 rongeurs – théorie
NC3 rongeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Théorie Animaux de laboratoire • Théorie Protection respiratoire • Formation pratique de base, selon l'espèce utilisée • Biosécurité en laboratoire • NC2 rongeurs – théorie • NC2 rongeurs – formation pratique • Formation théorique en NC3 et notions de biosûreté • Manuel NC3 et procédures opérationnelles normalisées (PON'S)

3- Visite d'orientation

- La visite d'animalerie s'adresse uniquement aux personnes dont le protocole se déroule dans une animalerie de recherche, et est nécessaire pour obtenir une carte d'accès.
- Contacter la personne responsable des visites d'orientation du centre affilié désigné pour planifier la visite.
- Lire la présentation *Santé et sécurité en animaleries* (disponible sur le [site web](#) de la DSV) préalablement à la visite.
- Effectuer la visite d'orientation et signer le document attestant de la visite.

4- Validation des formations

- Le maintien des connaissances et des compétences requises doit être assuré par le biais de validations selon la fréquence établie au tableau 4.

Tableau 4 : Fréquence et processus de validation

Formation	Fréquence de validation *	Processus de validation
Théorie : <i>Protection respiratoire</i>	1 à 2 ans	Refaire la formation en ligne sur le site de la DSV.
Pratique : <i>Test d'étanchéité (Fit Test)</i>	1 à 2 ans	Renouvellements organisés et effectués dans chaque centre pour les membres de leurs équipes et les membres du personnel. Se référer au responsable de l'animalerie pour toute demande.
Théorie : <i>Animaux de laboratoire NC2 – rongeurs Gestion de colonie – souris</i>	5 ans	Refaire la formation en ligne sur le site de la DSV.

Formation	Fréquence de validation *	Processus de validation
Théorie : <i>Formation théorique en NC3 et notions de biosûreté</i>	5 ans	Contacteur l'Agent de la sécurité biologique désigné sur le permis GR3
Théorie : <i>Manuel NC3 et procédures opérationnelles normalisées (PON'S)</i>	5 ans	Contacteur la personne responsable du laboratoire NC3 (<i>Lab Manager</i>)
Pratique : <i>NC2 rongeurs</i>	1 an	Lecture du manuel NC2 en animalerie.
	5 ans	Validation auprès de la personne en charge de cette formation à votre centre.
Pratique : <i>NC3 rongeurs</i>	1 an	Lecture du manuel NC3 en animalerie.
	1 an	Validation auprès de la personne en charge de cette formation à votre centre.
Pratique : <i>Techniques de base spécialisées</i>	5 ans	Rats et souris : Consulter les dates disponibles dans la section événement du site de la DSV. Compléter et acheminer par courriel le formulaire de demande de validation. Autres espèces : Contacter directement la DSV.
Pratique : <i>Chirurgie aseptique – Rongeurs</i>	2 ans	Consulter les dates disponibles dans la section événement du site de la DSV. Compléter et acheminer par courriel le formulaire de demande de validation.

*Si un problème de compétence est observé, la fréquence de validation peut être modifiée en conséquence.

Références

CCPA, *Lignes directrices sur : les soins et la gestion des animaux en science*, 2017.

CCPA, *Lignes directrices du CCPA sur : la formation du personnel qui travaille avec des animaux en science*, 2015.

CCPA, *Lignes directrices du CCPA sur : la formation des utilisateurs d'animaux dans les institutions*, 1999.

CCPA, *Politique du CCPA pour : les cadres responsables des programmes de soin et d'utilisation des animaux d'expérimentation*, 2008.

CCPA, *Programme de formation recommandé pour les utilisateurs d'animaux en établissement*, http://www.ccac.ca/fr_education/cours, consulté en octobre 2013.

Mises à jour de la PNF		
Version 2	29 août 2016	Ajout du programme de formation obligatoire pour les protocoles impliquant des animaux à des fins d'enseignement. Ajout de précisions pour les techniques spécialisées et la formation de chirurgie aseptique. Ajout de la formation théorique Protection respiratoire.
Version 3	27 septembre 2017	Ajout des nouvelles lignes directrices du CCPA. Ajout de la validation des compétences pratiques aux 5 ans.
Version 4	29 juin 2023	Division de la PNF ETH-20 selon les espèces. Mise à jour du programme de formation.